



OIC/G.A.-IOFS/2016/P.O.A.

PLAN D'ACTION

DE L'ORGANISATION ISLAMIQUE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (IOFS)

PLAN D'ACTION DE L'ORGANISATION ISLAMIQUE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (IOFS)

I. Objectifs

1. L'Objectif global est de contribuer à assurer la sécurité alimentaire dans les Etats membres.
2. L'identification des problèmes sous-jacents de l'insécurité alimentaire et l'élaboration de stratégies et de programmes pour les résoudre.

II. Actions

Nº	Actions prévues	Résultats escomptés
1.	Créer une base de données complète sur la plateforme internet concernant tous les aspects de la sécurité alimentaire avec la capacité de saisir les données sur une base mensuelle et trimestrielle.	Base de données pour le contrôle de la sécurité alimentaire dans les Etats membres.
2.	Fournir une analyse détaillée de l'insécurité alimentaire dans les Etats membres. L'analyse permettra d'identifier les pays, régions, communautés les plus vulnérables et de systématiser tous les facteurs possibles qui nuisent à la situation de la sécurité alimentaire dans chaque Etat membre.	Rapport sur l'état de la sécurité alimentaire (régulier, périodique).
3.	D'après les résultats de l'analyse, obtenir des informations détaillées sur les possibilités d'établir une coopération mutuellement avantageuse entre les Etats membres nantis de ressources financières et de technologies et les pays qui disposent de terres, d'eau et de ressources humaines.	Intégration agricole interrégionale / interétatique au sein de l'OCI.
4.	Développer les méthodes et instruments appropriés (régionalement et/ou localement) pour assurer la sécurité alimentaire, établir et/ou améliorer la résilience aux catastrophes naturelles et d'origine humaine. Ces méthodes et instruments permettront d'examiner les besoins et les particularités des problèmes de la population locale. En outre, ils seront utiles pour la prévention précoce et pour augmenter la capacité d'absorption et la résilience aux conséquences possibles des situations de détresse.	Méthodes et instruments liés à l'augmentation du niveau de la sécurité alimentaire.
5.	Elaborer des recommandations individuelles sur la résolution des questions problématiques pour chaque pays. Ces recommandations peuvent concerner tous les aspects des activités de l'Etat qui causent	Recommandations aux Etats membres.

	directement ou indirectement un impact sur l'état de la sécurité alimentaire. Par exemple, les recommandations peuvent aborder les questions intra-étatiques suivantes: création d'emplois; entretien social de la population, en particulier les enfants et les femmes; accès à la santé et à l'éducation; sécurité nutritionnelle et disponibilité de l'eau potable; conditions favorables aux affaires; climat d'investissement favorable; sécurité écologique; transport routier et communication; accès aux ressources financières; etc.	
6.	Elaborer une politique agricole typique. Cette politique typique envisagera l'adoption de mesures pour : - Augmenter les investissements sur l'infrastructure agricole, - Améliorer la productivité dans les domaines de l'élevage, de l'industrie avicole, de la pêche et des cultures vivrières (amélioration des sols, augmentation de la mécanisation du travail, formation de spécialistes qualifiés, développement de programmes efficaces de subventionnement des engrais, etc.), - Introduction de méthodes et de technologies efficaces et modernes de production (technologies modernes d'irrigation, progrès dans la reproduction, développement de méthodes d'amélioration du stockage des vivres, technologies modernes de transformation pour la viande, les produits agricoles, la pêche et l'aviculture etc.), - Augmentation du financement public de la R&D dans l'agriculture (l'élevage, l'industrie avicole, la pêche et les cultures vivrières) ; - Amélioration de l'accès aux ressources financières et aux investissements (introduction de la location d'équipement et formation des agriculteurs sur son fonctionnement, mise en place de mécanismes d'assurance des pertes post-récolte et de crédit à l'exportation pour gommer la flambée des prix et la pénurie alimentaire, etc.);	Politique typique de développement de l'agriculture
7.	Mener la recherche sur les problèmes liés au changement climatique mondial et à l'impact négatif potentiel de ces changements sur l'écologie (désertification, déforestation, salinisation des sols) dans les Etats membres. Renforcement de la coopération sur les questions du changement climatique et l'environnement entre les organismes régionaux et internationaux sous l'égide	Rapport de recherche sur les problèmes du changement climatique mondial (régulier, périodique).

	de l'IOFS, et participation au développement d'outils de suivi des changements climatiques nationaux et régionaux au sein de l'OCI.	
8.	Etablir un Fonds de Recherche agricole et scientifique pour élaborer des recommandations et promouvoir l'application de systèmes agricoles progressifs sur l'augmentation de la productivité dans l'élevage, l'industrie avicole, la pêche et les cultures vivrières, ainsi que dans la gestion des terres et de l'eau, le développement des cultures de semis résistants aux aléas avec un robuste système immunitaire face aux variations de température et à la sécheresse, etc.	Fonds de Recherche Agricole et Scientifique
9.	Fournir des sources de financement sécurisées. A cette fin, mener des actions avec les États membres et les institutions, fonds et organisations internationaux et régionaux et les entités du secteur privé sur la création de partenariats pour mettre en œuvre des projets en fonction des programmes développés.	Accords, mémorandums sur le partenariat et le financement.
10.	Créer un réseau de réserves alimentaires régionales.	Réseau de réserves alimentaires régionales.
11.	Développer / revoir les programmes régionaux de sécurité alimentaire (PSA), promouvoir le développement des PSA nationaux et élaborer des recommandations les concernant.	Programmes régionaux et nationaux de sécurité alimentaire.
12.	Mise en place d'un Fonds pour les PME agricoles. Ce fonds permettra de développer les PME impliquées dans la sécurité alimentaire. Ce fonds agira aussi en tant qu'administrateur de programme des fonds régionaux et des institutions financières internationales sur le micro financement dans les régions rurales.	Fonds agricole des PME.
	Adopter le Programme d'investissement de l'IOFS. Le Programme d'investissement de l'IOFS permettra de déterminer les projets d'investissement à réaliser dans le cadre du mandat de l'IOFS	Programme d'investissement de l'IOFS.

III. Mécanisme de mise en œuvre

Aux fins de la mise en œuvre du Plan d'action, le mécanisme suivant a été arrêté :

1. Tous les programmes / projets sur la sécurité alimentaire identifiés dans les Etats membres de l'Organisation sont mis en œuvre par l'IOFS.
2. Le Secrétariat de l'IOFS entreprend toutes les activités nécessaires à la préparation de projets pour examen, assure la coordination avec tous les intervenants et soumet des propositions au Conseil exécutif de l'IOFS.

3. Le Conseil exécutif de l'IOFS:
 - i. Examine et sélectionne les projets ;
 - ii. Les soumet à l'approbation de l'Assemblée générale de l'IOFS ;
 - iii. Effectue la mobilisation de fonds et établit des partenariats pour la mise en œuvre des projets ;
 - iv. Supervise la mise en œuvre des projets ;
 - v. Prend toutes autres mesures pour mettre en œuvre les projets.
4. Les partenaires et les Sources de financement identifiés pour les différents programmes et projets sont les États membres de l'IOFS, les institutions compétentes de l'OCI, les partenaires régionaux et internationaux de développement, le secteur privé et les philanthropes.
5. La durée de mise en œuvre du plan d'action est de 5 ans ;

Astana, 28 avril 2016